

MEMENTO DU CORRESPONDANT HDR

Accompagner un candidat à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) à Toulouse INP

Vous avez accepté d'assurer la fonction de correspondant auprès d'un candidat préparant l'Habilitation à Diriger des Recherches à Toulouse INP.

À ce titre, vous allez accompagner le candidat dans la constitution de son dossier.

Le présent Memento a pour objectif de vous fournir des informations complémentaires ainsi que des recommandations relatives aux critères d'évaluation de la commission recherche, afin de faciliter cet accompagnement tout au long de la procédure.

Il est rappelé que la procédure détaillée pour le candidat se trouve sur le site web ou intranet de Toulouse INP

VOTRE RÔLE

Le correspondant est titulaire de l'HDR, il est :

- Soit un enseignant-chercheur Toulouse INP ;
- Soit un enseignant chercheur ou chercheur exerçant dans un laboratoire de Toulouse INP

Il accompagne le candidat tout au long de sa démarche.

À ce titre :

- Il évalue la maturité de la candidature ;
- Il conseille le candidat dans la préparation de son dossier ;
- Il rédige une lettre de soutien ;
- Il propose les rapporteurs et la composition du jury ;
- Il accompagne le candidat jusqu'à la soutenance.

Le correspondant est un interlocuteur privilégié du candidat, mais également du service Études doctorales tout au long de la procédure. **Il incombe au correspondant de bien relire et vérifier toutes les informations fournies dans le dossier du candidat.**

Rappel : les demandes sont étudiées par la commission recherche en formation restreinte par deux fois – *les dates des CR-FRe sont disponibles sur internet et intranet de Toulouse INP :*

- Etude du dossier de demande d'autorisation d'inscription à l'HDR pour avis
- Etude du dossier de demande d'autorisation de soutenance HDR pour avis

LES GRANDES ÉTAPES

Étape 1 - Évaluer la maturité de la candidature

Avant toute demande d'inscription, il est important d'échanger avec le candidat afin de s'assurer que son projet d'HDR est suffisamment abouti.

En plus de devoir être titulaire d'un diplôme de doctorat (ou pour le secteur médical, d'un diplôme de thèse d'exercice accompagné d'un Master recherche ou DEA ou justifier d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent au doctorat), Toulouse INP a défini un cadre de référence qui a été discuté et voté en Commission Recherche.

La Commission Recherche de Toulouse INP demande que le candidat justifie :

- d'au moins cinq années d'activité de recherche après la soutenance de sa thèse ;
- d'un taux cumulé d'encadrement de thèses soutenues d'au moins 100 %, en qualité de directeur et/ou codirecteur.

Le taux cumulé correspond à la part d'encadrement effectivement assurée sur une ou plusieurs thèses soutenues.

Par ailleurs, il est rappelé que les demandes d'inscription ne peuvent être déposées, au cours d'une même année universitaire, qu'auprès d'un seul établissement d'enseignement supérieur.

Ces critères constituent le cadre de référence adopté par la Commission Recherche de Toulouse INP.

Cas particulier : demande de dérogation

Si le candidat ne remplit pas totalement ces critères, il peut néanmoins déposer une demande d'inscription.

Dans ce cas, il devra joindre à son dossier une demande de dérogation motivée et détaillée.

La Commission Recherche en formation restreinte appréciera la situation au regard des éléments présentés.

Le correspondant est invité à apporter son analyse sur l'opportunité de cette demande.

Étape 2 - Rédiger la lettre de soutien

La lettre de soutien constitue une pièce essentielle du dossier.

Elle permet notamment de présenter :

- le parcours scientifique du candidat ;
- la qualité et l'originalité de ses travaux ;
- sa capacité à développer une stratégie scientifique autonome ;
- son aptitude à encadrer de jeunes chercheurs ;
- votre appréciation sur la maturité de sa candidature.

Cette lettre ne constitue pas une simple formalité : elle éclaire la Commission Recherche sur la qualité scientifique de la candidature.

Étape 3 - Proposer les rapporteurs et le jury

Le choix des rapporteurs constitue une étape déterminante.

Conditions d'éligibilité des rapporteurs

Les trois rapporteurs proposés doivent :

- être titulaires de l'HDR ou d'un diplôme équivalent Pour les rapporteurs exerçant à l'étranger, un CV devra être transmis afin de permettre la vérification de l'équivalence de leur diplôme.
- ne pas avoir dirigé ou codirigé la thèse du candidat ;
- ne pas avoir cosigné de publications avec le candidat au cours des cinq dernières années.

Par ailleurs :

- au moins deux rapporteurs doivent être extérieurs au site toulousain ;
- si le troisième rapporteur appartient au site toulousain, il doit appartenir à un laboratoire différent de celui du candidat.
- Il est à noter que les établissements concernés par le terme « site toulousain » sont ceux rattachés à l'Université de Toulouse ou à l'académie de Toulouse.

Composition du jury

Le jury comprend 5 à 8 membres, **dont le correspondant et les rapporteurs.**

Il doit être composé :

- pour la moitié au moins de professeurs ou assimilés
- pour la moitié au moins de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'Université de Toulouse et reconnues en raison de leur compétence scientifique.

La composition doit tendre vers une représentation H/F représentative de la section CNU avec au moins 1 femme et 1 homme.

Deux invités maximums peuvent être ajoutés.

À l'issue de la désignation officielle du jury, le Président du jury sera choisi parmi ses membres. Il ne pourra être ni le correspondant, ni un invité, ni un professeur émérite.

Étape 4 - Accompagner le candidat jusqu'à la soutenance

Après désignation officielle des rapporteurs par la Présidente de Toulouse INP, le candidat leur transmet son mémoire. **Les rapporteurs doivent bénéficier d'un délai minimum d'un mois** pour analyse et rédaction de leur rapport.

Les rapporteurs peuvent s'appuyer sur les critères suivants pour rédiger leur rapport : un haut niveau scientifique ; une démarche originale dans un domaine scientifique ; la maîtrise d'une stratégie de recherche dans un domaine large ; la capacité à encadrer de jeunes chercheurs. Ils devront indiquer clairement en conclusion leur avis sur l'autorisation à soutenir l'HDR.

Au vu des avis des 3 rapports, La Présidente de Toulouse INP statue sur l'autorisation à soutenir. Le service Etudes doctorales notifie la décision au candidat, et dans le cas d'une autorisation à soutenir, convoque le jury et transmet les documents de soutenance au correspondant.

Le correspondant reste disponible pour accompagner le candidat jusqu'à la soutenance.

En cas de soutenance organisée en mode hybride, le correspondant doit en informer le service Études doctorales en amont. Celui-ci lui transmettra les documents spécifiques à compléter afin de garantir le bon déroulement de la soutenance et sa conformité aux règles en vigueur.

Rappel : toute soutenance comportant une participation en visioconférence n'est autorisée que si le candidat et le président du jury sont physiquement réunis dans une même salle.

LES POINTS DE VIGILANCE

Avant l'envoi du dossier de demande d'inscription nous vous invitons à vérifier les points suivants :

- ☐ Le candidat remplit les critères fixés par Toulouse INP ou une demande de dérogation est jointe au dossier.
- ☐ La lettre de soutien est rédigée et signée.

Avant l'envoi du dossier de demande de soutenance nous vous invitons à vérifier les points suivants :

- ☐ Les trois rapporteurs respectent les critères d'éligibilité
- ☐ Les rapporteurs ont été contactés et ont donné leur accord de principe
- ☐ Les CV des rapporteurs étrangers sont joints
- ☐ La composition du jury respecte les règles fixées par Toulouse INP
- ☐ Tous les documents sont signés
- ☐ Les délais permettent un examen du dossier par la Commission Recherche

LES DÉLAIS À ANTICIPER

Étape	Délai
Procédure complète	Entre 4 mois et 12 mois
Dépôt du dossier de demande d'inscription HDR	Consulter le tableau des CR-FRe sur le site web ou intranet de l'INP
Dépôt du dossier de demande d'autorisation de soutenance	Prévoir au moins 10 semaines entre l'envoi du dossier et la date de soutenance
Délai d'analyse des rapporteurs	Au moins 1 mois
Réception des rapports par le service Etudes doctorales	Au moins 18 jours avant la soutenance

Aucune procédure accélérée n'est possible.

CONTACT ET LIENS UTILES

Service Études doctorales

Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Partenariats (DRIP)

formation-doctorale@toulouse-inp.fr

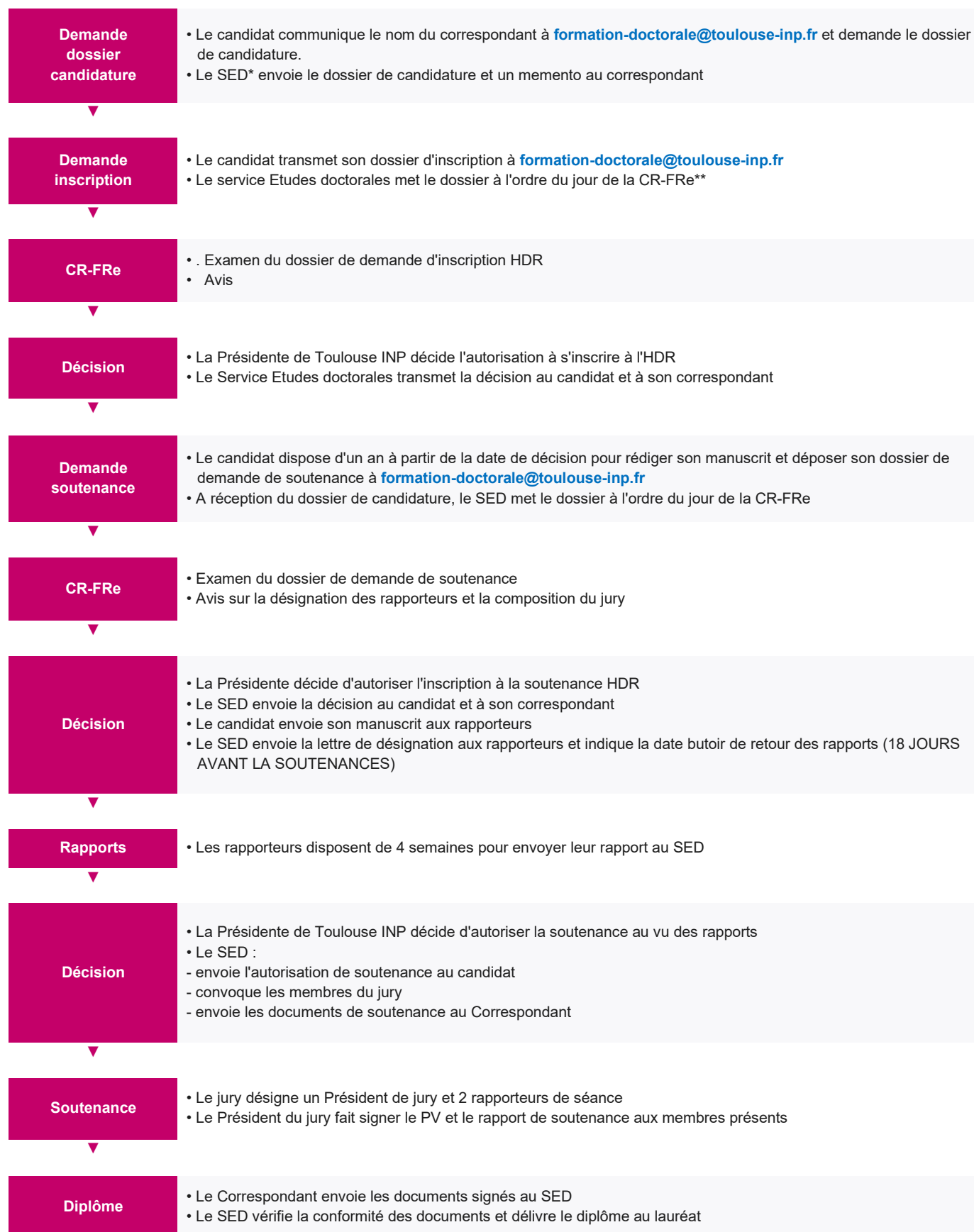
Le service Études doctorales est à votre disposition pour répondre à toute question relative à la procédure administrative de l'HDR.

Informations détaillées sur :

<https://www.inp-toulouse.fr/fr/recherche/habilitation-a-diriger-les-recherches.html>

<https://mercure.inp-toulouse.fr/fr/la-recherche/je-passe-l-hdr.html>

Annexe : Procédure schématisée



*SED : Service des Etudes Doctorales – Direction de la Recherche de l'Innovation et des Partenariats

**CR-FRe : Commission Recherche en formation restreinte